

Paris, le 19 JAN. 2017

DECISION 2017-00057
Désignant le président du comité d'éthique de la vidéoprotection à Paris

Le Préfet de Police et la Maire de Paris

Vu la charte d'éthique de la vidéoprotection à Paris du 10 novembre 2009 ;

Vu le protocole du 29 décembre 2016 relatif à l'installation du nouveau comité d'éthique de la vidéoprotection à Paris ;

Vu la décision de Monsieur Christian VIGOUROUX du 20 décembre 2016 d'accepter de présider, pour une durée de trois ans, le comité d'éthique de la vidéoprotection à Paris ;

ARRESENT

Article 1er

Monsieur Christian VIGOUROUX, Président de section au Conseil d'Etat, est nommé président du comité d'éthique de la vidéoprotection à Paris.

Article 2

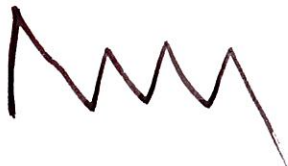
La présente décision prend effet à compter de la date du présent arrêté pour une durée de trois ans.

Article 3

Le Préfet, directeur du cabinet du Préfet de Police et le secrétaire général de la ville de Paris sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris et de la préfecture de Police, ainsi qu'au bulletin municipal officiel de la Ville de Paris.

Fait à Paris, le 19 JAN. 2017

Le Préfet de Police



Michel CADOT

La Maire de Paris



Anne HIDALGO